



Semaine du 29 octobre au 4 novembre 2007 n° **187**

Sommaire

- **Enquête salaires de l'APEC :** grand éventail, écart hommes-femmes « manifeste »
- **Air-France :** mobilisation historique des navigants commerciaux
- **Fonctionnaires :** les syndicats « en colère » claquent la porte
- **Opéra de Paris :** « La Traviata » et « La Tosca » annulées pour cause de grève
- **La Poste :** la CGT appelle à l'unité syndicale sur les salaires
- **Justice :** entente syndicale contre la « démolition » de la carte judiciaire
- **Prud'hommes :** inquiétudes syndicales face à la réforme de la carte judiciaire
- **Sagem communication :** arrêts de travail contre la cession
- **Hôpital du Havre :** mobilisation contre 550 suppressions d'emplois
- **Franchise médicale :** les cinq confédérations s'adressent au Premier ministre
- **Inégalités :** le nord, le sud et le 93 plus touchés par la pauvreté
- **Retraites :** la pension de réversion moyenne était de 545 euros en 2004
- **Stock-options :** plusieurs milliards d'euros de perte pour la Sécu
- **Caisse noire de l'UIMM :** la CGT pointe l'urgence de la démocratie sociale

Édito

La recherche de l'unité pour gagner la réforme des retraites

Le succès de la journée d'action du 18 octobre est incontestable et son retentissement dans l'opinion n'est pas celui espéré par le Président et le Premier ministre. En effet, la grève a été massive et unitaire notamment à la SNCF, elle a été très forte à EDF et à la RATP. Mais elle n'a pas pour autant été rejetée par les autres salariés et par l'opinion. C'est qu'il apparaît de plus en plus clairement que le passage en force, en dépit des négociations en cours, n'a pour autre objet que de préparer le terrain à des décisions très douloureuses pour tous. Le 18 octobre appelle d'autres mobilisations qui se dessinent et se décideront encore au cours de cette semaine. À l'évidence, la mobilisation peut être encore élargie. Et l'on peut se réjouir de ce que les entreprises n'ont pas réussi à faire jouer à l'encadrement et à la maîtrise le rôle de courroie de transmission. En effet, dans nos catégories, la réforme ne passe pas. Ce qui marque cette mobilisation et l'état d'esprit du corps social dans cette période, c'est l'aspiration très forte à l'unité et à la recherche de convergences. C'est très net dans le conflit majeur que traverse Air France sur la question salariale dans lequel la CGT et son Ugict prennent une part active en dépit d'une audience électorale plus faible parmi les navigants commerciaux que dans le reste de la compagnie. Le climat revendicatif d'ensemble peut puiser dans la réussite de la mobilisation contre la réforme des régimes spéciaux des raisons de confiance pour de nouvelles mobilisations sur les questions au centre des préoccupations des salariés, en particulier les salaires et l'emploi. La décision de toutes les Fédérations de fonctionnaires, sauf la CGC, d'une journée de grèves et de manifestations pour le 20 novembre va dans ce sens. L'objectif de la CGT est bien de gagner sur le cadre de la réforme des régimes spéciaux, pour les salariés



concernés bien sûr, mais aussi pour se mettre en condition la plus favorable pour gagner sur la réforme d'ensemble des retraites du régime général. Ce choix conduit la CGT à argumenter fortement non seulement en défense des acquis des salariés, visés par la réforme des régimes spéciaux, mais de le faire en gagnant la conscience des millions d'autres à l'importance d'être solidaires autour d'enjeux communs pour la réforme des retraites qui se profile pour début 2008. C'est un moyen essentiel pour déjouer le piège tendu par Nicolas Sarkozy : opposer les différentes catégories de salariés les unes aux autres, affronter le mouvement syndical et singulièrement la CGT là où elle est la plus forte, isoler et abattre le mouvement social, dans ce secteur pour dégager la voie à d'autres réformes antisociales de grande ampleur. La CGT est engagée depuis le printemps dans une campagne sur les retraites, en perspective de la réforme de 2008. Elle n'est donc pas prise de court par la brutalité des annonces et du calendrier gouvernemental et ses arguments pèsent dans l'opinion et peuvent peser encore plus. Bon an mal an, la question de la solidarité sur les questions d'âge de départ et de pénibilité à prendre en compte a commencé à se frayer un chemin, au milieu d'une chape de plomb médiatique, visant à restreindre le champ revendicatif et à opposer bien sûr régimes spéciaux et régime général au nom de la fameuse « équité ». Reste que beaucoup de ceux qui nous entourent étant convaincus qu'on ne pourra pas faire autrement que d'allonger les durées de cotisations. L'enjeu est donc de poursuivre le travail de débat et de conviction pour gagner un financement pérenne de notre système de retraite permettant de réduire les inégalités d'espérance de vie, de garantir un niveau de vie correct aux retraités salariés et de prendre en compte la pénibilité dans la détermination de l'âge de la retraite.

Enquête salaires de l'APEC

Grand éventail, écart hommes-femmes « manifeste »

Selon une enquête de l'APEC publiée jeudi 25 octobre, le salaire médian des cadres en poste atteint 42 000 euros bruts par an en France, mais les salaires des cadres s'étalent sur un grand éventail et l'écart de salaires entre les hommes et les femmes reste « manifeste ». L'étude montre que 80 % des salaires sont compris dans une fourchette allant de 30 000 à 70 000 euros bruts annuels, une « dispersion » provenant de « la grande diversité des situations des cadres » (âge, genre, fonction, taille d'entreprise, etc.). Le salaire médian des hommes est supérieur de 17 % à celui des femmes, autrement dit la moitié des hommes touche plus de 45 000 euros bruts par an alors que la moitié des femmes perçoit plus de 38 000 euros. Et « le salaire des hommes augmente de façon continue avec l'âge, alors que le salaire des femmes reste relativement stable à partir de 35/39 ans ». Un phénomène lié surtout à la nature des postes, les hommes étant beaucoup plus nombreux dans des postes à responsabilités élevées, assortis de meilleures rémunérations, selon l'enquête.



Air France

Mobilisation historique des navigants commerciaux

Erreur de prévision de la météo sociale ou tout bêtement sous-estimation du ras-le-bol de ses salariés, la compagnie aérienne semble avoir été dépassée par l'ampleur de la grève et la détermination des hôtesses et stewards. À quelques heures des départs de la Toussaint, samedi, quelque 75 % des personnels navigants commerciaux à Roissy-CDG et 80 % à Orly étaient en grève vendredi matin. Le préavis déposé par l'intersyndicale CFTC-FO-SNPNC-SUD-Unsa (60 % des PNC), de jeudi à lundi, renforcé par celui déposé pour vendredi et samedi par la CGT et la CFDT (21 %) vise à réclamer des augmentations de rémunérations dans le cadre d'un nouvel accord salarial triennal destiné à prendre le relais de celui en vigueur depuis 2002, qui arrive à échéance à la fin de cette



année. Il porte aussi sur la charge de travail à bord et les plages de repos entre deux vols. « C'est une mobilisation historique pour les PNC, c'est le signe qu'il y a vraiment un ras-le-bol. L'entreprise, en manque de personnels non-grévistes, a été obligée d'annuler des vols long-courriers, ce qui est très rare en cas de grève », a déclaré à l'AFP Eyal Jonas pour la CGT. Après avoir négocié pendant six heures dans la nuit de vendredi à samedi, et près de cinq heures samedi après-midi, l'intersyndicale (CFTC-FO-SNPNC-SUD-Unsa, 60 % des voix aux élections professionnelles) a annoncé vers 17 h 30 qu'elle refusait un projet d'accord mis au point avec la direction qualifié de « vague préambule d'un accord hypothétique ». Auparavant, la CGT avait indiqué pour sa part qu'elle n'entendait pas le signer.

Fonctionnaires

Les syndicats « en colère » claquent la porte

C'est « très en colère » que les syndicats ont quitté vendredi la réunion avec le ministre de la Fonction publique Éric Woerth. Ce dernier leur a présenté des mesures salariales « concrètes et ciblées », jugées « dérisoires » par les syndicats. Selon le ministère, la première vise à étendre à 25 000 agents supplémentaires l'indemnité de sommet de grade, qui concerne les fonctionnaires stagnants au sommet de leur grade. La seconde mesure prévoit de payer quatre jours de RTT, sur la base du volontariat, aux 140 000 agents possesseurs d'un compte-épargne temps (CET). La troisième étend à tous les agents de catégorie B (contre une partie d'entre eux jusqu'à présent) la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires exonérées de charges sociales et fiscales. Une quatrième mesure vise à rémunérer 30 % des heures supplémentaires épargnées des agents hospitaliers. Pour Jean-Marc Canon (UGFF-CGT), « les mesures proposées sont absolument inacceptables », et « aux antipodes de ce que réclament les organisations syndicales ». M. Woerth n'a proposé « rien que du paiement partiel de dus, ou des mesures réservées à une infime partie de la Fonction publique », a-t-il indiqué. Devant le refus persistant du gouvernement de répondre aux exigences et face à ces reculs inacceptables pour les personnels et les usagers, les fédérations de la Fonction publique, CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CFTC appellent tous les agents des trois versants de la Fonction publique (État, territoriaux, hospitaliers) à faire grève, à se rassembler et à manifester le 20 novembre 2007 (jour du vote du budget à l'Assemblée nationale) dans toute la France, sur nos exigences en matière de salaires, d'emploi public, de défense du service public, de ses missions et du statut de la Fonction Publique.



Opéra de Paris

« La Traviata » et « La Tosca » annulées pour cause de grève



Les deux œuvres de Verdi et de Puccini n'ont pas été présentées samedi soir 27 octobre en raison de la grève contre la réforme des régimes spéciaux de retraite. Une grande partie du personnel technique de l'Opéra a cessé le travail vendredi dans le cadre d'un préavis de grève qui court jusqu'à mercredi 31 octobre inclus, mais ne comprend pas la journée de dimanche. Les 1 680 salariés permanents (pour 1 700 pensionnés) de l'Opéra de Paris cotisent à leur propre caisse de retraite, qui est à l'équilibre grâce à une subvention de l'État d'environ 10 millions d'euros par an, et constitue l'un des plus anciens régimes

spéciaux en vigueur, créé en 1698 par Louis XIV. Ce régime spécial a été mis en œuvre pour prendre en compte la pénibilité physique des métiers, notamment celui des danseurs, mais aussi permettre le renouvellement des effectifs artistiques de la compagnie et préserver ainsi son niveau.

La Poste

La CGT appelle à l'unité syndicale sur les salaires

La Fapt-CGT a proposé vendredi d'organiser une rencontre avec les autres syndicats pour lancer un appel unitaire à la grève, au côté des fonctionnaires, le 20 novembre. Il s'agit, pour la CGT, d'« *exiger ensemble l'ouverture immédiate des négociations et notamment salariale : question cruciale pour tous les salariés* ». Par ailleurs, la Fapt-CGT se félicite de demeurer la première organisation de La Poste « *à plus de dix points devant la seconde, Sud* », à l'issue des élections professionnelles organisées mardi.



Justice

Entente syndicale contre la « démolition » de la carte judiciaire

Une entente syndicale regroupant le Syndicat de la magistrature et trois organisations de fonctionnaires de justice (CGT, USAJ, CFDT) a fait part jeudi de sa « *détermination* » à « *contrer* » la réforme de la carte judiciaire qualifiée « *d'entreprise de démolition* ». Dans une lettre ouverte au garde des Sceaux Rachida Dati, ces orga-



nisations dénoncent les conditions dans lesquelles elle mène, « *au pas de charge, une réforme dénuée de principes directeurs autres que ceux de la rentabilité* ». Ces organisations envisagent « *une journée nationale d'action* » à l'automne et ne « *s'interdisaient rien* » sur les formes qu'elle pourrait prendre.

Prud'hommes

Inquiétudes syndicales face à la réforme de la carte des conseils

Il n'y a « *pas de calendrier arrêté* » mais les « *premières consultations* » ont été lancées sur la réforme de la carte des conseils de prud'hommes, a annoncé jeudi 25 octobre la Chancellerie, alors que du côté des organisations syndicales on craint notamment de nombreuses suppressions. D'après la lettre *Gestion Sociale*, la réforme de la carte judiciaire entreprise par la garde des Sceaux, Rachida Dati, pourrait conduire à la suppression de 85 à 90 juridictions prud'homales sur les 271 existantes.



Sagem Communications

Arrêts de travail contre la cession

Les salariés de Sagem Communications ont massivement cessé le travail durant une heure jeudi 25 octobre au matin à l'appel d'une intersyndicale CGT-CFDT-CFE-CGC-CFTC-FO pour contester une possible cession de leur entreprise. « *Nous demandons de l'in-*



formation officielle sur ce qui se trame », a déclaré à l'AFP Alain-Michel Carde (CGT). « *Nos organisations syndicales exigent des dirigeants du groupe et de l'État, principal actionnaire, un véritable projet industriel, pas de bradage, pas de cession* », selon un tract commun.

Hôpital du Havre

Mobilisation contre 550 suppressions d'emplois

Quelque 200 agents de l'hôpital du Havre ont perturbé jeudi matin le déroulement du conseil d'administration de l'établissement pour protester contre la suppression de 550 emplois d'ici cinq ans. « *Nous avons interpellé le président de ce conseil, Antoine Rufenacht* », maire UMP du Havre, a déclaré Philippe Le Corre, administrateur CGT, qui dit refuser la logique du plan dans un hôpital qui « *connaît déjà des difficultés* ». L'hôpital prévoit de mettre en application le principe du non remplacement d'un agent partant à la retraite sur trois pour économiser environ 550 postes de travail sur cinq ans et tenter ainsi de résorber son déficit structurel. La mesure est la principale disposition contenue dans un plan de retour à l'équilibre présentée fin septembre au conseil d'administration de l'établissement qui compte 4 000 agents. La CGT demande le recrutement de 70 médecins.



Franchises médicales

Les cinq confédérations s'adressent au Premier ministre



Dans une lettre commune les cinq confédérations syndicales se sont adressées au Premier ministre, à l'occasion du débat sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 qui prévoit l'institution de franchises médicales de 0,50 euro par boîte de médicaments et par acte paramédical, et de 2 euros par transport sanitaire. « *Cette mesure qui préoccupe gravement les salariés et retraités [...] est injuste, économiquement inefficace et de nature à mettre en danger la logique solidaire de notre système de Sécurité sociale à laquelle nous sommes tous profondément attachés* », affirment les confédérations qui estiment nécessaire un débat sur les perspectives, tant sur le financement

de la santé que sur l'organisation du système des soins. Par ailleurs, l'association nationale des étudiants en médecine de France (Anemf) a estimé jeudi que les futures franchises médicales allaient « *à l'encontre des valeurs éthiques et déontologiques que tout professionnel de santé se doit de défendre pour ses patients* ». Selon l'Anemf, « *il s'agit bien là d'une réelle taxe sur la maladie qui bafoue le principe de solidarité face à l'accès aux soins* ». L'Anemf, une des organisations à l'origine de la grève des internes pour défendre la liberté d'installation des praticiens et leur conventionnement avec la Sécurité sociale, « *dénonce ce projet de franchise qui oblige les malades à financer la santé, plutôt que de convier l'ensemble de la société à participer à cet effort de solidarité* », conclut-elle.

Inégalités

Le nord, le sud et le 93 plus touchés par la pauvreté

Selon une étude de l'Insee rendue publique vendredi 26 octobre, le nord et le sud de la France, avec la Seine-Saint-Denis en Ile-de-France, sont les régions les plus touchées par la pauvreté et les inégalités. Le chômage, le poids des inactifs, les différences de structures familiales expliquant ces disparités. Seuls 26 départements de métropole sur 96 se situent au-dessus du niveau de vie médian, établi à 15 766 euros par an et par personne vivant en ménage ordinaire. Les plus pauvres vivent dans le nord de la France, particulièrement touché par le chômage, ou dans les départements ruraux de la Creuse, de l'Aude et du Cantal, qui comptent une forte proportion de retraités, ou encore en Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Seine-Saint-Denis. Paris est la championne des inégalités de revenus. Les bas revenus y sont proches de ce qu'ils sont dans les autres départements, mais le niveau de vie des plus riches est plus de 5 fois supérieures à celui des plus modestes.



Retraites

La pension de réversion moyenne était de 545 euros en 2004

Selon une étude de la Drees (ministère de la Santé) publiée jeudi 25 octobre, le montant moyen des près de quatre millions de pensions de réversion versées au conjoint sur-



vivant après le décès de son époux ou épouse, s'élevait à 545 euros bruts par mois en 2004, les veuves touchant 572 euros et les veufs 244 euros.

Grenelle de l'Environnement

Des ambitions à financer

À l'issue du Grenelle de l'Environnement dans lequel elle s'est impliquée, la CGT a estimé par la voix de Jean-Christophe Le Duigou, Secrétaire confédéral CGT chargé de l'environnement, sa satisfaction « sur les ambitions affichées. Il faut maintenant trouver les financements pour toutes ces opérations. Il y a trois types de financements possibles : les taxes sur les entreprises, une mobilisation de l'épargne intérieure et une sollicitation des banques. J'ai un désaccord avec le président : il ne faut pas octroyer de nouvelles exonérations sociales aux entreprises sous prétexte de leur permettre de supporter les prélèvements écologiques (...). On souhaite une étude d'impact de la taxe carbone qui doit être d'ambition européenne, mais qui ne doit pas être une source de baisse du pouvoir d'achat pour les salariés ».



Stock-options

Plusieurs milliards d'euros de perte pour la Sécu

L'Assemblée nationale a adopté jeudi 25 octobre un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 (PLFSS) instaurant une contribution patronale de 2,5 % sur l'attribution des stock-options, ainsi qu'une contribution salariale, également de 2,5 %, sur la plus-value dégagée par le bénéficiaire lors de la levée de l'option. Ces contributions ne devraient cependant rapporter à la Sécurité sociale, encore gravement déficitaire cette



année, que 400 millions d'euros, ce qui ne suffira pas à assurer la « neutralité » financière des stock-options pour le système de protection sociale, préconisée par la Cour des comptes dans un rapport publié le 12 septembre dernier. La Cour des Comptes avait alors pointé que les exonérations de cotisations sociales des stocks-options ont fait perdre 3 milliards d'euros de recettes à la Sécurité sociale en 2005.

Caisse noire de l'UIMM

La CGT pointe l'urgence de la démocratie sociale

À l'occasion de son Comité confédéral national réuni à Montreuil les 24 et 25 octobre, la CGT a réagi à l'affaire de la caisse noire de l'UIMM. Elle estime « urgent qu'aboutisse enfin le dossier de la démocratisation de la représentation collective. La transparence doit devenir la règle dans l'élaboration des normes sociales. Cela appelle la généralisation à tous les salariés, y compris des petites entreprises, du droit de bénéficier d'institutions représentatives du personnel, de participer à des élections professionnelles et de déterminer par leurs votes la représentativité de leurs syndicats ». En réponse à la demande officielle de la CGT aux organisations patronales, le Medef annonce une « délibération sociale » à ce sujet. Le Comité confédéral national demande que s'ouvre sans tarder une négociation formelle, conduisant à une évolution de la législation du travail qui articule démocratie, représentativité, nouvelles règles de validation des accords collectifs, droits et moyens syndicaux. Le combat acharné contre toute avancée de la démocratie sociale, mené par l'ex-Président de l'UIMM en tant que représentant patronal au Conseil économique et social, s'éclaire d'une nouvelle lumière. Un fonds antigrève de plusieurs centaines de millions d'euros, constitué par la plus importante organisation d'employeurs de France, vient d'être dévoilé. Sa pratique de financements occultes en liquide peut laisser supposer qu'elle se livre depuis des décennies à des trafics d'influence. En outre, les ressources officielles des organisations du Medef se révèlent constituées, non pas de cotisations individuelles des employeurs ni des actionnaires, mais de prélèvements sur les richesses créées dans les entreprises par le travail salarié. Le Ccn s'insurge contre les insinuations et allégations selon lesquelles les fonds occultes de l'Uimm auraient servi à un financement des syndicats de salariés. Le Ccn affirme qu'aucune organisation de la CGT n'a bénéficié d'un quelconque versement de fonds en provenance de l'UIMM, ni de toute autre organisation patronale. Il exige que toute la lumière soit faite sur l'origine et l'utilisation de la caisse noire de longue date vient d'être révélée. Ainsi il soutient sans réserve l'initiative de la Fédération de la métallurgie, appelant les élus du personnel de la branche à demander l'examen des fonds qui auraient été versés par leur entreprise à l'UIMM.

